

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 24 septembre 2020

No de dossier : 540603-19

Me Véronique Dubois
Secrétaire**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet :

- ✚ Dossier de la Régie : R-4107-2019
- ✚ Demande de révision de Rio Tinto Alcan inc. de la décision D-2019-101 dans le dossier R-3996-2016 Phase 2
- ✚ Justification du délai pour déposer la demande de révision de la décision D-2019-101

Chère consœur,

Nous donnons suite à votre lettre du 17 septembre dernier et plus particulièrement à la demande de la Régie de l'énergie d'exposer les motifs de notre cliente, Rio Tinto Alcan Inc. (« RTA »), justifiant le délai pour déposer sa demande de révision de la décision D-2019-101. À cet effet, nous déposons les documents suivants :

1. Argumentaire de RTA relativement au délai pour déposer sa demande de révision;
2. Autorités au soutien de son argumentaire;
3. Demande de révision amendée de RTA et déclaration sous serment à son soutien.

Dans l'éventualité où le Coordonnateur de la fiabilité maintiendrait toujours sa demande de contre-interroger Monsieur Daniel St-Onge sur les motifs invoqués dans sa déclaration sous serment, ce dernier se rendra disponible le 6 octobre lors de l'audience. De plus, à moins que le Coordonnateur de la fiabilité vous informe qu'il retire sa demande en irrecevabilité de la demande en révision de RTA, nous proposons à la Régie de l'énergie de trancher cette question en début d'audience.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

Pierre D. Grenier
PDG/cb
p.j.

c.c. Me Éric Dunberry, NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
Me Jean-Olivier Tremblay, HYDRO-QUEBEC, AFFAIRES JURIDIQUES